



Accord des actionnaires pour l'ouverture d'une filiale ?

Par **ocalvano**, le **04/05/2015** à **11:08**

Bonjour,

Je suis gérant et associé d'une SARL composée de deux associés a 50/50.

Souhaitant pour l'expansion de notre société ouvrir une filiale a l'étranger détenu a 100% par la société française.

Faut il obligatoirement l'accord des actionnaires pour autoriser cette ouverture ? si il ne donne pas son accord vu que nous sommes a 50% cela ce passe comment ?

cordialement
Olivier Calvano